



Grilles en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

2 grades · de 1 543 € à 2 469 € net par mois

GRADE 1

Assistant socio-éducatif

1 543 → 2 333 €

net par mois

14 échelons · 29 ans

Au choix de l'employeur

dès le 5e échelon, 6 ans de services

ou

Par examen professionnel

dès le 3e échelon, 3 ans de services



GRADE 2

De classe exceptionnelle

1 711 → 2 469 €

net par mois

11 échelons · 22 ans 6 mois

Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Assistant socio-éducatif

1 543 € → 2 333 €

De classe exceptionnelle

1 711 € → 2 469 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Réussir l'examen professionnel permet d'être promu plus tôt, mais l'inscription au tableau d'avancement reste nécessaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Assistant socio-éducatif · De classe exceptionnelle.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
14	1 945 € → 2 939 €	1 543 € → 2 333 €	29 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	444	395	1 944,50 €	1 543,35 €	
2e	2 ans	461	409	2 013,42 €	1 598,04 €	+54,69 €
3e	2 ans	478	420	2 067,57 €	1 641,03 €	+42,99 €
4e	2 ans	494	431	2 121,72 €	1 684,01 €	+42,98 €
5e	2 ans	512	445	2 190,64 €	1 738,70 €	+54,69 €
6e	2 ans	528	457	2 249,71 €	1 785,59 €	+46,89 €
7e	2 ans	547	470	2 313,71 €	1 836,38 €	+50,79 €
8e	2 ans	570	487	2 397,40 €	1 902,81 €	+66,43 €
9e	2 ans	596	507	2 495,85 €	1 980,95 €	+78,14 €
10e	2 ans 6 mois	623	528	2 599,23 €	2 063,01 €	+82,06 €
11e	2 ans 6 mois	655	551	2 712,45 €	2 152,87 €	+89,86 €
12e	3 ans	680	571	2 810,91 €	2 231,01 €	+78,14 €
13e	3 ans	694	581	2 860,14 €	2 270,08 €	+39,07 €
14e	fin de grille	714	597	2 938,90 €	2 332,59 €	+62,51 €

En résumé : du 1er au 14e échelon, le net estimé passe de 1 543 € à 2 333 €, soit 789 € de plus en 29 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours sur titres avec le diplôme d'État correspondant à la spécialité ou un titre reconnu équivalent.

Et après ?

Grade suivant : **assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

Sa grille se termine à 2 469 € net estimé, soit 137 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 5e échelon, après 6 ans de services
- Par examen professionnel : dès le 3e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Assistants territoriaux socio-éducatifs · Filière médico-sociale · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	2 156 € → 3 111 €	1 711 € → 2 469 €	22 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	502	438	2 156,18 €	1 711,36 €	
2e	2 ans	523	453	2 230,02 €	1 769,97 €	+58,61 €
3e	2 ans	543	467	2 298,94 €	1 824,67 €	+54,70 €
4e	2 ans	565	483	2 377,70 €	1 887,18 €	+62,51 €
5e	2 ans	589	502	2 471,24 €	1 961,42 €	+74,24 €
6e	2 ans	622	527	2 594,31 €	2 059,10 €	+97,68 €
7e	2 ans 6 mois	653	550	2 707,53 €	2 148,96 €	+89,86 €
8e	3 ans	680	571	2 810,91 €	2 231,01 €	+82,05 €
9e	3 ans	705	590	2 904,44 €	2 305,24 €	+74,23 €
10e	3 ans	732	610	3 002,90 €	2 383,40 €	+78,16 €
11e	fin de grille	761	632	3 111,20 €	2 469,36 €	+85,96 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 711 € à 2 469 €, soit 758 € de plus en 22 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade d'assistant socio-éducatif

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.